

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril 2023, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20230411-DEL_2023_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Date convocation : 03 avril 2023

Secrétaire de séance : Fabienne Agnoux

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Jean BOINET.

ABSENTS EXCUSES : Brigitte LAURENSOU, Stéphanie MAGNE, Laurent GOURDOUX.

PROCURATION(S) : Brigitte LAURENSOU donne procuration à Sandrine LETOQUIN
Stéphanie MAGNE donne procuration à Jeanne-Marie AMOREIRA

Délibération n° 2023-24 Vote du budget principal communal-exercice 2023

Monsieur le maire soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires du budget principal communal pour l'exercice 2023.
Le budget primitif se présente comme suit :

Section fonctionnement

Dépenses	1 094 026€
Recettes	1 094 026€

Section investissement

Dépenses	858 188.46€
Recettes	1 125 598.86€

Étant rappelé que les Restes à Réaliser constatés à la clôture de l'exercice 2021 s'établissent comme suit :

RAR dépenses	354 770.40€
RAR recettes	87 360.00€

Les montant budgétisés cumulés sont les suivants

Dépenses (cumul RAR + BP 2023)	1 212 958.86€
Recettes (cumul RAR + BP 2022)	1 212 958.86€

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Approuve le budget principal 2023 dressé par monsieur Gérard BRETTE, Maire

Membres : 15
Présents : 12
Représenté(s) : 2
Nombre de votants : 14
Exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE



La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

